



COMMUNIQUÉ DE PRESSE **BNP Paribas développe sa gamme d'épargne** **sécurisée et lance un nouveau Fonds Commun de** **Placement : BNP Paribas Gestion Active PLUS**

Dans le cadre de sa démarche personnalisation client, BNP Paribas propose une large gamme de solutions d'épargne répondant notamment aux besoins de sécurité croissants de nos clients. Afin de les orienter au mieux, une documentation synthétique présentant ces solutions d'épargne sécurisée est disponible dans toutes les agences BNP Paribas.

BNP Paribas étoffe aujourd'hui cette gamme en lançant BNP PARIBAS GESTION ACTIVE PLUS, FCP à capital garanti à l'échéance.

BNP Paribas lance BNP PARIBAS GESTION ACTIVE PLUS, FCP à capital garanti à l'échéance, le 25 juin 2018, permettant de profiter partiellement de la performance de différents marchés financiers, tout en bénéficiant, à l'échéance de 6 ans, d'une garantie du capital dont le niveau pourra être rehaussé par un mécanisme de cliquet quotidien, en fonction de l'évolution de la valeur liquidative du fonds.

A propos de BNP Paribas

BNP Paribas (www.bnpparibas.com) a une présence dans 80 pays avec près de 200 000 collaborateurs, dont plus de 150 000 en Europe. Le groupe détient des positions clés dans ses trois grands domaines d'activité : Retail Banking, Investment Solutions et Corporate & Investment Banking. En Europe, le Groupe a quatre marchés domestiques (la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg) et BNP Paribas Personal Finance est numéro un du crédit aux particuliers. BNP Paribas développe également son modèle intégré de banque de détail dans les pays du bassin méditerranéen, en Turquie, en Europe de l'Est et a un réseau important dans l'Ouest des Etats-Unis. Dans ses activités Corporate & Investment Banking et Investment Solutions, BNP Paribas bénéficie d'un leadership en Europe, d'une forte présence dans les Amériques, ainsi que d'un dispositif solide et en forte croissance en Asie.

Avec sa note AA- chez Standard & Poor's, BNP Paribas est l'une des banques les mieux notées du monde.

Contact presse

Anne-Sophie Trémouille - 01 58 16 84 99 - anne-sophie.tremouille@bnpparibas.com



ANNEXE : BNP Paribas Gestion Active PLUS

BNP Paribas lance BNP PARIBAS GESTION ACTIVE PLUS, FCP à capital garanti¹ à l'échéance, le 25 juin 2018, permettant de profiter partiellement de la performance de différents marchés financiers, tout en bénéficiant, à l'échéance de 6 ans, d'une garantie du capital¹ dont le niveau pourra être rehaussé par un mécanisme de cliquet quotidien, en fonction de l'évolution de la valeur liquidative du fonds.

Avec BNP PARIBAS GESTION ACTIVE PLUS:

□ Profitez partiellement de la performance de différents marchés financiers, au travers d'actifs dits « risqués » constitués ...

- d'actifs diversifiés, dont la performance est liée à celle des marchés (« Composante Actifs Diversifiés »)...
Cette composante permet en effet de profiter en partie de la hausse potentielle de différents marchés, et notamment des actifs suivants :

Actions	Obligations	Autres actifs
Europe	Euro 7-10 ans	Matières premières*
Etats-Unis	Etats-Unis 7-10 ans	Obligations de haut rendement (appelées « High Yield »)
Japon	De qualité (appelées « Investment Grade »)	Volatilité**
Marchés Emergents		

* L'exposition aux matières premières est réalisée au travers d'indices sur contrats à terme.

** L'exposition à la volatilité est réalisée au travers d'instruments financiers permettant de l'acheter ou de la vendre.

Source : BNP Paribas Asset Management

- d'actifs ayant pour objectif de générer une performance positive et régulière, et ce, que l'environnement de marché soit favorable ou défavorable (« Composante Performance Absolue »).

□ ... dans le cadre d'une gestion active et flexible...

Dans le respect de la garantie offerte à l'échéance, le gérant a la possibilité d'investir de façon flexible sur les différents marchés financiers et de privilégier la Composante Actifs Diversifiés ou la Composante Performance Absolue, en fonction des conditions de marché.

¹ Si vous avez souscrit, dans le cadre d'un CIF, BNP PARIBAS GESTION ACTIVE PLUS avant le 22 juin 2012, 13 heures (heure de Paris), la garantie porte sur la Valeur Liquidative de Référence. Votre capital investi, lequel correspond à l'investissement initial du souscripteur, déduction faite de la commission de souscription du FCP BNP PARIBAS GESTION ACTIVE PLUS et hors fiscalité et prélèvements sociaux, est donc garanti.

Si vous avez choisi l'unité de compte correspondant au FCP BNP PARIBAS GESTION ACTIVE PLUS au sein d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, jusqu'au 15 juin 2012 inclus, la garantie porte sur la Valeur Liquidative de Référence. Votre capital investi, lequel correspond à l'investissement initial du souscripteur/adhérent du contrat net des frais d'entrée/arbitrage et diminué des frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (exemple : 0,96 % sur BNP Paribas Multiplacements 2), hors fiscalité et prélèvements sociaux, est donc garanti.



Ainsi, en cas de forte baisse des marchés, le fonds pourra réduire fortement, voire totalement, son investissement dans ces 2 Composantes des actifs dit « risqués », afin d'assurer son niveau de garantie à l'échéance. Il sera alors investi uniquement en actifs dits « à faible risque », ne permettant plus de participer à un éventuel rebond ultérieur des marchés financiers.

□ ... tout en bénéficiant, à l'échéance, d'une garantie du capital² dont le niveau pourra être rehaussé, en fonction de l'évolution de la valeur liquidative du fonds

La garantie à l'échéance porte initialement sur la Valeur Liquidative de Référence Initiale, la plus haute valeur liquidative du fonds BNP PARIBAS GESTION ACTIVE PLUS constatée pendant la période de commercialisation.

Grâce à un mécanisme quotidien de cliquet, le niveau de la garantie à l'échéance pourra être rehaussé en fonction de l'évolution de la valeur liquidative du fonds.

Le niveau de la garantie sera égal au meilleur entre la Valeur Liquidative de Référence Initiale et 90% de la valeur liquidative atteinte par le fonds à tout moment.

Néanmoins, l'activation du cliquet pourrait, dans certaines configurations de marchés, offrir une participation moindre à la hausse ultérieure des marchés financiers,

Il est possible de souscrire au FCP (Fonds commun de placement) BNP PARIBAS GESTION ACTIVE PLUS jusqu'au 23 mars 2012 (13H, heure de Paris) au sein d'un Compte d'instruments financiers (CIF). Jusqu'au 15 mars 2012, vous pouvez choisir l'unité de compte correspondant au FCP BNP PARIBAS GESTION ACTIVE PLUS dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation qui le prévoient. Dans ce cas, en conservant vos parts jusqu'au 25 juin 2018, vous bénéficiez à cette date de la garantie apportée au fonds par BNP Paribas. Elle correspond à votre capital investi sur cette unité de compte, net des frais d'entrée/arbitrage, diminué des frais de gestion annuels du contrat (exemple : 0,96% sur BNP Paribas Multiplacements 2), hors fiscalité et prélèvements sociaux. Vous bénéficiez en plus du cadre fiscal et successoral de l'assurance vie. Bien sûr, tout nouveau versement sur un contrat existant bénéficie de l'antériorité fiscale déjà acquise.

² Si vous avez souscrit, dans le cadre d'un CIF, BNP PARIBAS GESTION ACTIVE PLUS avant le 22 juin 2012, 13 heures (heure de Paris), la garantie porte sur la Valeur Liquidative de Référence. Votre capital investi, lequel correspond à l'investissement initial du souscripteur, déduction faite de la commission de souscription du FCP BNP PARIBAS GESTION ACTIVE PLUS et hors fiscalité et prélèvements sociaux, est donc garanti.

Si vous avez choisi l'unité de compte correspondant au FCP BNP PARIBAS GESTION ACTIVE PLUS au sein d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, jusqu'au 15 juin 2012 inclus, la garantie porte sur la Valeur Liquidative de Référence. Votre capital investi, lequel correspond à l'investissement initial du souscripteur/adhérent du contrat net des frais d'entrée/arbitrage et diminué des frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (exemple : 0,96 % sur BNP Paribas Multiplacements 2), hors fiscalité et prélèvements sociaux, est donc garanti.



Avant de souscrire à l'OPCVM BNP PARIBAS GESTION ACTIVE PLUS, vous devez lire attentivement document d'Informations clés pour l'investisseur, document réglementaire du fonds agréé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) transmis par votre conseiller avant toute souscription et toujours disponible sur demande dans les agences BNP Paribas et sur le site bnpparibas-ip.com. Cet OPCVM est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'à l'échéance du fonds, le 25 juin 2018. Une sortie de l'OPCVM à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date prévue, le 25 juin 2018. Le droit de rétractation prévu par l'article L.341-16 du Code monétaire et financier relatif au démarchage et par l'article L. 121-20-12 du code de la consommation relatif à la fourniture à distance de services financiers, ne s'applique pas aux parts ou actions d'OPCVM. Ce document ne doit pas être considéré comme une sollicitation, une recommandation ou une offre de souscrire ou de conclure une quelconque opération sur cet OPCVM et n'emporte aucun engagement contractuel de la part de BNP Paribas.

Information sur le fonds : Code ISIN : BNP PARIBAS GESTION ACTIVE PLUS - FR0011201003

